

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant SOCIAL SAFARI INC.	Numéro de permis 2007944	Date d'inspection Le 22 octobre 2020
Nom de l'établissement SAFARI SOCIAL		Numéro de téléphone (506) 386-2262
Adresse 55 rue Englehart Dieppe NB E1A 8K2		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Janice Gauvin-Léger		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur,	24(1)(b)(iv)	30 oct. 2020	
Commentaires : 2 dossiers sur 8 vérifier lors de l'inspection de renouvellement n'avaient pas l'information complète pour les contacts d'urgence. 1 dossier n'avait pas les adresses complètes des contacts d'urgence et l'autre avec un contact d'urgence qui habite à plus d'une heure du service de garde. Tous les dossiers doivent être vérifiés afin de s'assurer que l'information est complète.			

Commentaires généraux
Lors de l'inspection de renouvellement, l'inspectrice a observé les enfants prendre leur collation, jouer dans le gymnase et dans la cour extérieurs. Une planification basée sur l'intérêt des enfants est visible dans chaque salle de classe. Les ratios étaient respectés lors de la visite. L'inspectrice a discuté avec les administratrices sur place des registres d'incident et du système de classement. COVID-19 L'inspectrice a reçu un dépistage à son arrivée au service de garde. Le port de masque fut observé par les membres de la direction, les éducatrices et les enfants. Les documents et registres sont visibles et facilement accessibles dans chaque salle de classe. L'inspectrice rappelle l'importance de bien identifier avec initial le registre de ménages une fois la tâche de nettoyage complétée.

original signé par
Janice Gauvin-Léger

Le 22 octobre 2020

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Louise Thériault

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 22 octobre 2020

Date